
Discussion sur le rapport de Millard concernant la pétition du citoyen Hoffmann, tendant à obtenir une indemnité et une avance sur le trésor national, lors de la séance du 19 messidor an II (7 juillet 1794)

François Toussaint Villers, Pierre-Joseph Cambon, Pierre Louis Bentabole, François-Louis Bourdon

Citer ce document / Cite this document :

Villers François Toussaint, Cambon Pierre-Joseph, Bentabole Pierre Louis, Bourdon François-Louis. Discussion sur le rapport de Millard concernant la pétition du citoyen Hoffmann, tendant à obtenir une indemnité et une avance sur le trésor national, lors de la séance du 19 messidor an II (7 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 460;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25995_t1_0460_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Croirez-vous jamais qu'un comité chargé de votre confiance, qui a toujours, ainsi que tous vos comités, coopéré avec vous de fait et de volonté au grand œuvre du bonheur public, qui n'a jamais dévié des austères principes qui nous dirigent tous, ait pu s'abaisser à une condescendance indigne du républicain, à une lâche déférence pour un membre qui aurait eu dessein d'opprimer un citoyen ? Non, vous ne le croirez pas. Notre justification est non-seulement dans la pureté de notre conscience, mais encore dans la Convention nationale, qui sait tout apprécier. Vous ne croirez pas non plus que, par suite de l'odieux système qu'on a osé lui supposer, votre comité d'agriculture traite légèrement les opérations que vous lui confiez, reçoive et vous présente des rapports dénués de preuves justificatives. Si votre comité a décidé qu'il pouvait vous présenter une opinion, c'est qu'il avait en main toutes les pièces nécessaires, savoir : les mémoires principaux contenant les demandes et les moyens, les éclaircissements subséquents donnés par le pétitionnaire, le rapport du conseil exécutif avec les réponses, plusieurs autres imprimés responsables; nous avons enfin tout ce qu'il fallait pour éclairer notre conscience, jusqu'à la masse d'injures consignées dans les différents écrits. Que nous manquait-il ? Ces cent trente misérables lettres contenant des refus plus ou moins marqués, quelques lettres insignifiantes, comme on sait que les écrivaient les gens en place de l'ancien régime, et le fatras de procédures que Hoffmann a soutenues, soit contre sa famille, soit contre d'autres particuliers.

Nous n'ignorons pas, citoyens, qu'en remplissant bien nos devoirs, qu'en ne trahissant pas la cause du peuple, la calomnie ne peut nous atteindre. Cette certitude nous suffit pour mépriser personnellement les injures. Mais les inculpations dirigées contre votre comité d'agriculture tendent à avilir la représentation nationale, et sous ce point de vue il serait coupable de garder le silence; en second lieu, votre comité a envisagé la conduite de cet homme comme une de ces manœuvres faites pour accréditer ce système de prétendue division entre les représentants du peuple, et à faire croire à son existence. Il a tenté de mettre votre comité d'agriculture sous la surveillance immédiate du comité de salut public, en priant ce dernier de nous ordonner de lui rendre compte et d'attirer à lui la connaissance d'une affaire qui fait partie de celles que vous nous avez spécialement attribuées. Nos collègues du comité de salut public sont trop justes pour ne pas s'indigner, ainsi que vous, d'un piège aussi grossier; nous le disons avec franchise, puisque nous en trouvons ici l'occasion : personne ne participe plus sincèrement que nous à cet heureux accord qui unit la Convention nationale en général, et les comités à la Convention. C'est cet accord, cette unité, qui font la sûreté des bons citoyens, la terreur des malveillants, le succès de nos armes, que les hommes semblables au citoyen Hoffmann voudraient dissoudre. Il n'ignore pas, le perfide, que le comité d'agriculture n'est pas une administration; qu'il est, comme tous les autres comités, une émanation de la Convention nationale, une partie qui correspond, qui collabore directement avec elle, qui ne doit compte qu'à elle, indépendamment des cas où elle jugera convenable de renvoyer à tel ou tel autre comité l'examen de telle ou telle autre affaire; indé-

pendamment encore des cas de communication fraternelle et nécessaire entre ses comités.

C'est ainsi, citoyens, que les intrigants, jugeant tout d'après eux-mêmes, saisissent, pour le tourner à leur intérêt ou à leur vues, tout ce qui leur paraît devoir agiter les passions, ou flatter l'amour-propre. Mais ils sont grandement au-dessus de ces viles menées, ceux à qui nous avons confié le gouvernement révolutionnaire. Oui ! nous n'en doutons pas, les comités de salut public et de sûreté générale, auxquels nous vous demandons d'envoyer à examiner la conduite du citoyen Hoffmann, lui apprendront comment la Convention nationale récompense les calomniateurs et les intrigants.

Voici le projet de décret que vos comités d'agriculture et de commerce réunis m'ont chargé de vous proposer (1) :

[adopté]

VILLERS insiste sur la nécessité de prononcer une fois pour toutes à l'égard de cet homme qui, humble lorsqu'il demande, calomnie quand on lui prouve qu'il ne mérite rien. Il demande l'impression du rapport et l'adoption du projet proposé.

CAMBON : L'homme dont on vous entretient est le même qui venoit toutes les quinzaines à l'assemblée législative, se faire refuser ce qu'il vous demande encore aujourd'hui. Il a cherché à surprendre les trois assemblées. Il est consolant de voir de pareils intrigans essayer toujours des refus. J'appuie le projet qui vous est présenté.

BENTABOLLE : Je puis vous donner des détails précieux sur Hoffmann, parce qu'il est originaire du pays où je suis né. Je dois vous apprendre que la confiance publique n'est pas la seule qu'il ait voulu surprendre : il a aussi trompé tous les individus que son charlatanisme a égarés, et le nombre en est grand; il leur a soutiré l'argent qu'il a pu, sous prétexte de grandes entreprises toujours sur la gérance; son père s'y étoit ruiné pour lui; il a voulu ruiner les autres. Il formoit des établissemens somptueux, avoit une voiture à quatre chevaux, faisoit ensuite banqueroute à tout le monde et recommençoit. Je demande que le décret soit adopté.

BOURDON (de l'Oise) : Quelque pénible qu'il me soit de parler contre un homme qui m'a calomnié et qui pourroit me taxer de partialité, je ne puis cependant me taire sur ce que je sais relativement à lui. Cet éternel pétitionnaire est venu à un si grand nombre de reprises me faire de telles propositions, que je me suis vu obligé de le mettre à ma porte : alors il m'a calomnié, comme tous les membres du comité. Il faut que la Convention sache que c'est ainsi que se vengent tous les fripons que nous ne voulons pas laisser voler le trésor public. Ainsi, j'insiste sur la nécessité de prononcer à l'égard de Hoffmann. Les propositions du comité sont adoptées (2).

Sur le rapport de [MILLARD, au nom de] son comité d'agriculture et de commerce, la Convention nationale rend le décret suivant.

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités d'agriculture et

(1) *Mon.*, XXI, 161-166.

(2) *Débats*, n° 655; *Mess. soir*, n° 688.